Parents,

Votre décision de retour ou non à l'école n'était valable que jusqu'au 1er juin 2020. Nous avons besoin de savoir si vous souhaitez scolariser ou poursuivre la scolarisation de votre enfant **à compter du 2 juin 2020**.

L'organisation scolaire en présentiel qui sera alors proposée à compter du 2 juin dépendra de plusieurs facteurs : les **effectifs des élèves** et des **personnels mobilisés** sur les temps scolaires et périscolaires mais également des **locaux disponibles** permettant de respecter le protocole sanitaire.

Je vous rappelle que la scolarisation des élèves en présentiel repose sur votre libre choix, l'instruction restant obligatoire. Ceci implique que l'élève qui n'est pas en présentiel reste en lien avec son école et suit un **enseignement à distance** (Ma classe à la maison CNED).

La capacité d'accueil dans nos classes est au maximum. Si les effectifs étaient trop importants et le protocole sanitaire identique à celui imposé depuis le 11 mai , nous serons dans l'obligation de **revoir le dispositif** et donc l'organisation des groupes classes.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

La directrice, Patricia Habchi

" Souhaitez-vous scolariser ou poursuivre la scolarisation de votre enfant à compter du 2 juin 2020 ?"
Merci de répondre en notant le ***prénom/nom de votre enfant*** *et préciser :*

retour école : oui ou non
poursuite école : oui ou non.

Vous pouvez répondre par mail ou texto à chaque enseignante.